

●●● **Mutuelle, prévoyance et retraite supplémentaire en entreprise : gérer les contrats de protection sociale**

Code
1534

Durée
**2 jours / 14
heures**

Tarif Inter*
**1 679 €
HT**

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Comptables - Juristes d'entreprise -
Avocats - RRH - Toute personne
chargée du suivi de la prévoyance et
des dossiers retraite -
Administrateurs de mutuelle -
Membres d'organismes assureurs -
Gestionnaires d'institutions de
prévoyance et de retraite

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

LES POINTS FORTS

Une formation conçue pour avoir une
vision globale de la protection
sociale

Intégration des dernières réformes
sur la protection sociale

Cette formation est éligible au CPF
dans le cadre du bloc 7 du Titre
Chargé(e) RH (RNCP 35878)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré
autour du transfert des
compétences
- Acquisition des compétences
opérationnelles par la pratique et
l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des
moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en
plusieurs temps pour permettre
engagement, apprentissage et
transfert
- Formation favorisant
l'engagement du participant pour
un meilleur ancrage des
enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences
sera réalisée tout au long de la
formation par le participant lui-
même (auto-évaluation) et/ou le
formateur selon les modalités de
la formation.
- Evaluation de l'action de
formation en ligne sur votre
espace participant :

Objectifs pédagogiques

- Identifier les obligations de l'entreprise en matière de protection sociale
- Appliquer les règles de charges sociales applicables au financement et aux prestations de prévoyance
- Anticiper les contrôles URSSAF

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

- Quiz : les différents contrats de protection sociale

Bénéficiaire du traitement social et fiscal de faveur des régimes de prévoyance complémentaire, de retraite supplémentaire et de frais de santé

- Focus sur les dernières évolutions apportées par la réforme des retraites de 2023
- Le caractère « collectif » : les critères admis et les présomptions d'égalité de traitement
- Le caractère « obligatoire » : les dispenses d'affiliation et leur gestion pratique au sein de l'entreprise
- Le caractère « responsable » des contrats de remboursements de frais de santé
- Les précisions des dernières circulaires émanant de la direction de la Sécurité sociale

Définir l'impact de la fusion AGIRC-ARRCO

- Les impacts sur la définition des bénéficiaires des régimes de protection sociale
- Nouvelle définition de l'encadrement
- Focus sur l'obligation de cotisation
- Quiz : les contrats bénéficiant d'un traitement social et fiscal de faveur

Mettre en place la complémentaire santé : focus sur les nouvelles obligations pour les employeurs

- ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- L'instauration d'une couverture minimale de garanties : le « panier de soins »
- La réforme du « 100 % santé »
- L'obligation de financement patronal minimum
- La gestion du « versement santé »

Maintenir les garanties de prévoyance

- La portabilité des garanties de prévoyance
- La portabilité des frais de santé
- Focus sur la portabilité en cas de procédure collective ou de liquidation judiciaire

Mettre en oeuvre les clauses de désignation/recommandation

- La mise en oeuvre d'un « degré élevé de solidarité »
- La procédure de mise en concurrence

Obtenir un panorama d'actualités légales et jurisprudentielles en matière de protection sociale complémentaire d'entreprises

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter



En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 28-29 Sep. 2026
- 17-18 Déc. 2026

A DISTANCE

- 28-29 Sep. 2026
- 17-18 Déc. 2026

